

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAC 812 Signature d'avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2020.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 11 avril 2019 relative au versement de la subvention de fonctionnement 2019 à l'Association des Amis du Musée de la Résistance nationale 88, avenue Marx Dormoy, 94500 Champigny-sur-Marne et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019 (2019 DAC 490) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 3 avril 2019 relative au versement de la subvention de fonctionnement 2019 à l'association Mémorial de la Shoah 17, rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019 (2019 DAC 486) ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions ou des avenants afin de permettre le versement de subventions à divers organismes ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 85.000 euros avec la SCIC Le 100 établissement culturel solidaire 100, rue de Charenton 75012 Paris. 181247, 2020-03299

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 45.000 euros avec l'association A Suivre 35, boulevard Saint Martin 75003 Paris. 19665, 2020-03325

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 1.611.500 euros avec l'Association pour le soutien du Théâtre Privé 48, rue de Laborde 75008 Paris. 47242, 2020-03331

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 357.000 euros avec la société coopérative d'intérêt collectif De Rue et de Cirque 4, rue Moufle 75011 Paris. 19110, 2020-03302

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 75.000 euros avec l'association La Dalle aux Chaps, 10, place du Maquis du Vercors, Dalle des Cirques, 75020 Paris. 59021, 2020-03330

Article 6 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 51.100 avec l'association Le Temps des rues 206, quai de Valmy 75010 Paris. 19553, 2020-03340

Article 7 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 42.000 euros avec l'association Onzième Évènements 240, boulevard Voltaire 75011 Paris. 19480, 2020-03339

Article 8 : Une subvention de 14.700 euros est attribuée à l'association Paris Culture 20, 1-3, rue Frédérick Lemaître 75020 Paris. 19842, 2020-03346

Article 9 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 25.900 avec l'association Progéniture 24 bis rue du Gabon 75012 Paris. 19129, 2020-03348

Article 10 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 30.000 euros avec l'association Atelier du Plateau/ Théâtre Ecarlate 5, rue du Plateau 75019 Paris. 9689, 2020-03761

Article 11 : Une subvention d'un montant de 7.700 euros est attribuée à l'association Petits Oiseaux Productions POP 104, rue Alexandre Dumas 75020 Paris. 19675, 2020-04540

Article 12 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'un montant de 10.500 euros avec l'association Au fil des Voix, 28, rue Stephenson 75018 Paris. 20105, 2020-03333

Article 13 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 15.000 euros avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures 2, impasse Girardon 75018 Paris. 184375, 2020-03305

Article 14 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 20.000 euros avec l'association La Caserne Ephémère 24, rue Louis Blanc 75010 Paris. 20841, 2020-03329

Article 15 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 27.500 euros avec l'Association Glaz'Art 7-15, avenue de la Porte de la Villette 75019 Paris. 20705, 2020-03337

Article 16 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un second avenant à la convention triennale relative à l'attribution d'une subvention de 22.500 euros avec l'association Hip-Hop Citoyens 14, rue saint Blaise 75020 Paris. 13525, 2020-03338

Article 17 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 1.165.000 euros avec la Société par Actions Simplifiée Madline, 23, rue du Roule 75001 Paris. 192173, 2020-03309

Article 18 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros avec la SARL MaMA 46, rue Bouret 75019 Paris. 183019, 2020-03310

Article 19 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 35.000 euros avec l'association Paris Music 8, rue sainte Marthe 75010 Paris. 191733, 2020-03347

Article 20 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain 7, Port de la Gare 75013 Paris. 181615, 2020-03312

Article 21 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 17.500 euros avec l'association Sonic Protest, 39 quai de l'Horloge 75001 Paris. 21062, 2020-03350

Article 22 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 1.208.750 euros, avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs 10, passage de la Canopée 75001 Paris. 188838, 2020-04105

Article 23 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 405.000 euros avec l'association Maison du Geste et de l'Image 42, rue Saint Denis 75001 Paris. 19415, 2020-04239

Article 24 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 95.000 euros avec l'Association Musée en Herbe 23, rue de l'Arbre-Sec 75001 Paris. 20455, 2020-04131

Article 25 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 140.000 euros avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris 39, Boulevard Saint Germain 75005 Paris. 20406, 2020-04153

Article 26 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 1.795.000 euros avec l'association Paris Ateliers 16, quai des Célestins 75004 Paris. 20271, 2020-04168

Article 27 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 167.500 euros avec l'Établissement Public Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt 14, rue de Madrid 75008 Paris. 187475, 2020-03797

Article 28 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 37.500 euros avec l'association Polynotes 75, rue Léon Frot, 75011 Paris. 43161, 2020-04181

Article 29 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Art Azoï 18-20, rue Ramus 75020 Paris. 64902, 2020-03955

Article 30 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à l'association Ateliers d'artistes de Belleville 1, rue Francis Picabia 75020 Paris. 8383, 2020-04140

Article 31 : Une subvention de 4.200 euros est attribuée à l'association Artistes de Ménilmontant 8, rue Boyer 75020 Paris. 20626, 2020-03957

Article 32 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 115.000 euros avec l'association Bétonsalon 9, esplanade Pierre Vidal-Naquet 75013 Paris. 11948, 2020-03990

Article 33 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 390.587 euros avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts 18, rue de l'Hôtel de Ville 75004 Paris. 20429, 2020-04005

Article 34 : Une subvention de 18.750 euros est attribuée à l'association Fetart 51, rue des Rigoles 75020 Paris. 16951, 2020-04047

Article 35 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros avec l'association pour la gestion du Fonds Régional d'Art Contemporain d'Ile de France (Le Plateau) 33, rue des Alouettes 75019 Paris. 20104, 2020-04051

Article 36 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à l'association Glassbox 4, rue Moret 75011 Paris. 20924, 2020-04057

Article 37 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 225.000 euros avec l'association Halle Saint-Pierre 2, rue Pierre Ronsard 75018 Paris. 19964, 2020-04061

Article 38 : Une subvention de 17.500 euros est attribuée à l'association Immanence 21, avenue du Maine 75015 Paris. 19645, 2020-04068

Article 39 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 650.000 euros avec l'Institut des Cultures d'Islam 19-23, rue Léon 75018 Paris. 20149, 2020-04070

Article 40 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée à l'association Jeune création 74, avenue Denfert-Rochereau 75014 Paris. 19622, 2020-04076

Article 41 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 90.000 euros avec l'association Le Bal 6, impasse de la Défense – 75018 Paris. 15948, 2020-04117

Article 42 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association l'Entreprise 16, rue des Écluses Saint Martin 75010. 20797, 2020-04079

Article 43 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 1.505.245 euros avec l'Association Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie 82, rue François Miron 75004 Paris. 51461, 2020-04173

Article 44 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Treize Ter 11, rue de l'Orillon 75011 Paris. 78802, 2020-04257

Article 45 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 30.000 euros avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif D'Europe – E.C.U.J.E., 119, rue La Fayette 75010 Paris. 39625, 2020-04036

Article 46 : Une subvention de 28.009.448 euros est attribuée avec l'établissement public Paris Musées, 27 rue des Petites Écuries, 75010 Paris.

Article 47 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 115.000 euros avec l'association Cité-Théâtre pour le Théâtre de la Cité internationale 21, Boulevard Jourdan 75014 Paris. 187793, 2020-03965

Article 48 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 475.000 euros avec l'Association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS) - Théâtre 13, 30 rue Chevaleret 75013 Paris. 20185, 2020-03980

Article 49 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 122.500 euros avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris 20, rue Geoffroy L'Asnier 75004 Paris. 20144, 2020-03982

Article 50 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 135.000 euros avec l'Association l'Atelier de Paris - Carolyn Carlson, 2, route du Champ de Manœuvre 75012 Paris. 20428, 2020-04316

Article 51 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une contribution de 4.250.000 euros avec L'Établissement public de coopération culturelle dénommé 104 CENTQUATRE, 104, rue d'Aubervilliers 75019 Paris. 181068, 2020-03834

Article 52 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros avec la SAS Centre International de Créations Théâtrales 37 bis, boulevard de la Chapelle, 75010 Paris. 181094, 2020-03835

Article 53 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50.000 euros avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert 4 bis, cité Véron, 75018 Paris. 31301, 2020-03999

Article 54 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 88.458 euros avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette pour l'Espace Périphérique 211, avenue Jean Jaurès 75019 Paris. 181691, 2020-03836

Article 55 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 379.600 euros avec l'association Festival d'Automne à Paris 156, rue de Rivoli 75001 Paris. 8381, 2020-03970

Article 56 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 125.000 euros avec l'association International Visual Theatre 7, Cité Chaptal 75009 Paris. 20064, 2020-04072

Article 57 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 330.000 euros avec la SAS La Manufacture 76, rue de la Roquette 75011 Paris. 182130, 2020-03837

Article 58 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 565.000 euros avec l'Association La Place – Centre culturel hip hop 10, passage de la Canopée 75001 Paris. 182456, 2020-04084

Article 59 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 959.000 euros avec l'association Théâtre Silvia Monfort 106, rue Brancion 75015 Paris. 51803, 2020-04256

Article 60 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 70.000 euros avec la SARL Les Ateliers de la Danse 12-14, rue Léchevin 75011 Paris. 74781, 2020-03838

Article 61 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 560.000 euros avec l'Association L'Été Parisien 106, rue Briancon 75015 Paris. 20361, 2020-04081

Article 62 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 266.000 euros avec l'association L'Etoile du Nord 16, rue Georgette Agutte 75018 Paris. 16322, 2020-04095

Article 63 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 485.000 euros avec l'association Maison de la Poésie 161, rue Saint Martin 75003 Paris. 21191, 2020-04144

Article 64 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une contribution de 1.000.000 euros avec l'Établissement Public la Maison des Métallos 94, rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris. 180823, 2020-03839

Article 65 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 721.000 euros avec l'association les Plateaux Sauvages 5, rue des Plâtrières 75020 Paris. 187676, 2020-04087

Article 66 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 35.000 euros avec l'association Théâtre aux mains nues- Compagnie des marionnettes Alain Recoing 7, square des Cardeurs, 75020 Paris. 19565, 2020-04266

Article 67 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 225.000 euros avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris 73, rue Mouffetard 75005 Paris. 53761, 2020-04258

Article 68 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 5.575.000 euros avec l'association Théâtre de la Ville 16, quai de Gesvres 75004 Paris. 52341, 2020-04254

Article 69 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 1.050.000 euros avec la SARL Théâtre du Rond-Point 2bis, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris. 182481, 2020-03840

Article 70 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 60.500 euros avec l'association La Maison Ouverte 108, rue du Chevaleret 75013 Paris. 20808, 2020-04083

Article 71 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 379.400 euros avec l'association Théâtre Paris 14, 20 avenue Marc Sangnier 75014 Paris. 35341, 2020-04255

Article 72 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 450.000 euros avec l'association Théâtre Paris Villette 211, avenue Jean Jaurès 75019 Paris. 164841, 2020-04096

Article 73 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 35.000 euros avec l'association ARCAL 87, rue des Pyrénées 75020 Paris. 20555, 2020-03986

Article 74 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 105.000 euros avec l'Association des Concerts Padeloup 1, boulevard Saint Denis 75003 Paris. 20375, 2020-03963

Article 75 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 75 000 euros avec l'Association Orchestre des Concerts Lamoureux 28, rue Taine 75012 Paris. 20317, 2020-04235

Article 76 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 60.000 euros avec l'association Ensemble Intercontemporain 223, rue Jean Jaurès 75019 Paris. 48142, 2020-04033

Article 77 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 90.000 euros avec l'association Erda/ Accentus 51, rue de Chabrol 75010 Paris. 20092, 2020-04035

Article 78 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 2.290.000 euros avec l'Association Orchestre de chambre de Paris 221, avenue Jean Jaurès 75019 Paris. 20963, 2020-04234

Article 79 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 5.626.600 euros, dont 2.726.600 euros au titre de l'Orchestre de Paris, avec L'Établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris 221, Avenue Jean Jaurès 75019 Paris. 181017, 2020-03863 et 2020-03864

Article 80 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 10.150.000 euros avec l'Association Théâtre Musical de Paris 2, rue Édouard Colonne 75001 Paris. 20477, 2020-04575

Article 81 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à l'association le Génie de la Bastille 126, rue de Charonne 75011 Paris. 14466

Article 82 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 53.000 euros avec l'association Les cinémas indépendants parisiens 135, rue Saint-Martin 75004 Paris. 22061, 2020-04003

Article 83 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de 88.500 euros avec l'association Enfances au cinéma 34, avenue du Général Leclerc 75014 Paris. 20942, 2020-04030

Article 84 : Une subvention de 25.000 euros est attribuée à l'Association des Amis du Musée de la Résistance nationale 88, avenue Marx Dormoy, 94500 Champigny-sur-Marne. 21153, 2020-03354

Article 85 : Une subvention de 110.000 euros est attribuée à l'association Mémorial de la Shoah 17, rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris. 19627, 2020-03355

Article 86 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2020.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO